

**La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 24 septembre 2024**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 et suivants, L. 841-5, L. 841-8 et D. 852- 2 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2022-12-16-sco du 13 décembre 2022 approuvant le règlement intérieur applicable au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes et précisant les modes de fonctionnement et d'organisation des deux volets (social et initiatives) ;
Vu les demandes présentées par les associations lors de la commission FSDIE initiatives réunie le 17 septembre 2024 et les propositions formulées par la commission,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives) constitue le levier financier privilégié pour le développement de l'engagement des étudiants au sein des associations. Il est alimenté par la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).

Deux commissions FSDIE social (aide sociale) et initiatives (soutien financier des projets associatifs étudiants) étudient les demandes de subventions aux associations et d'aides sociales aux étudiants.

Décide

d'attribuer des subventions aux associations au titre du FSDIE initiatives selon les montants figurant en annexe.

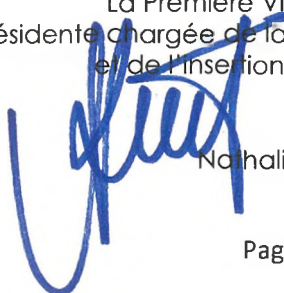
Les décisions d'attributions de subventions aux associations seront présentées pour information en conseil d'administration du 15 octobre 2024, dans le cadre de la délégation de compétence du CA au président de l'université.

La présente délibération a été approuvée par :

Nombre de membres présents et représentés :	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstention	0

Lyon, le 24 septembre 2024

La Première Vice-Présidente,
Vice-Présidente chargée de la formation, de la vie étudiante
et de l'insertion professionnelle



Nathalie KRIEF

ANNEXE

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 17 SEPTEMBRE 2024)

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
1	Jeux Moulin Lyon 3	Tournois 2024	25/10/2024 et 15/11/2024	217,00 €	153,00 €	160 €		
2	Patrimuse	Conférence "Le tatouage en Egypte ancienne"	15 octobre 2024	435,00 €	375,00 €	375 €		
3	ADSP	Conférence de rentrée avec Monsieur le Vice-président du Conseil d'Etat	23 octobre 2024	510,00 €	280,00 €	300 €		
4	ADSP	Visite des institutions européennes strasbourgeoises	16 et 17/01/2024	8 162,00 €	1 912,00 €	2 000 €		
5	Gaelis	Soirée Queer	24 octobre 2024	5 268,00 €	158,00 €	160 €	La commission regrette que la présentation du projet n'ait pas été assurée par une personne qui maîtrisait bien le projet. Par ailleurs, pour ses prochaines demandes de subvention, l'association devra veiller à présenter un budget prévisionnel global et non un budget où les dépenses sont fléchées par financeur, la commission FSDIE Lyon 3 ne réalisant pas de fléchage des subventions. Il convient ainsi de regrouper les lignes de dépenses identiques dans une seule et même ligne afin de faciliter la lecture des membres de la commission.	
6	Gaelis	Week-end de formation	Du 01 au 03/11/2024	25 200,00 €	1 000,00 €	- €	La commission regrette le manque d'ouverture du projet à toutes les associations de Lyon 3 (en dehors du réseau de Gaelis) et le fait que le programme précis de la formation ne soit pas encore élaboré. La commission ne souhaite donc pas financer le projet en l'état. La commission regrette par ailleurs que la présentation du projet n'ait pas été assurée par une personne qui maîtrisait bien le projet. Enfin, pour ses prochaines demandes de subvention, l'association devra veiller à présenter un budget prévisionnel global et non un budget où les dépenses sont fléchées par financeur, la commission FSDIE Lyon 3 ne réalisant pas de fléchage des subventions. Il convient ainsi de regrouper les lignes de dépenses identiques dans une seule et même ligne afin de faciliter la lecture des membres de la commission.	
7	Improse-toi !	Ateliers de découverte de l'éloquence et de l'improvisation	Du 30/09/2024 au 03/10/2024	402,24 €	265,00 €	265 €		
8	Improse-toi !	Ateliers d'improvisation et d'éloquence théâtrale S1	Du 07/10/2024 au 05/12/2024	3 470,51 €	1 225,00 €	1 225 €		
9	Lyon 3 Orchestra	Ensemble Instrumental	Du 05/10/2024 au 28/06/2025	4 950,00 €	3 950,00 €	4 000 €		
TOTAL				48 614,75 €	9 318,00 €	8 485 €		0